

## **Compte rendu de l'Assemblée générale** **Mercredi 28 juin 2017**

### **1/ INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- Stéphane Michonneau, directeur depuis le 17 janvier 2017, est dans une période de prise de contact avec le laboratoire : mesure de ses richesses, ses atouts mais aussi ses faiblesses, établir un bilan, amorcer quelques réformes en accord avec le conseil de laboratoire, dessiner des orientations politiques.

- Il remercie du soutien l'équipe administrative efficace et serviable (Christine Aubry, Martine Duhamel, Corinne Hélin, Christine Lefebvre, Julie Lemoine) et sait qu'il peut compter aussi sur l'expérience du directeur adjoint, Matthieu de Oliveira.

- **Les mouvements (départ, arrivée)**

- L'unité compte 65 chercheurs (dont 4 CNRS), 5 ITA-BIATS, 74 doctorants et 125 chercheurs associés.

- Les départs : Sylvie Aprile (mutée à Paris Nanterre), Arnaud Timbert (promu PR à Amiens)

- Les nouveaux arrivés : Julie Lemoine (ITA-CNRS, gestion comptable et financière, aide aux montages de projets) ; Cécile Chalmin (Prag, IEP-Lille), Bertrand Cosnet (MCF Histoire de l'art médiévale), Christopher Fletcher (CR CNRS arrivé en décembre 2016), Marie Derrien (MCF Histoire contemporaine IUT), Thomas Golsenne (MCF SCV), Étienne Peyrat (MCF Histoire contemporaine, IEP-Lille), Matthieu Vivas (MCF Histoire-Archéologie médiévale), ; Gilles Malandain (MCF Histoire contemporaine, Poitiers – en délégation CNRS à l'IRHiS) ; Jonas Campion, Benoît Carré, Antoine Renglet (ATER) ; Lamia Chakroun, Jean-Paul Visse, Matthieu Marly (chercheurs associés).

- **Statuts des membres permanents et associés**

- Le Conseil d'unité a voté un texte fixant le statut des membres permanents (chercheurs CNRS, enseignants-chercheurs, IAT-BIATS, chercheurs sous contrat (post-doc), doctorants) et des membres associés [annexe 1].

- La nouveauté est que les membres associés le sont temporairement le temps du quinquennal puis reconduite conditionnée. La demande d'adhésion fera l'objet d'une décision en conseil d'unité. Au bout de 3 ans, un chercheur associé peut faire une demande pour être membre.

### **2/ PRÉSENTATION DU PROJET D'ARCHIVE OUVERTE PAR CÉCILE MALLERET, RESPONSABLE DU SOUTIEN À LA RECHERCHE, SCD-LILLE/SHS**

- Fusion des universités lilloises + HCERES sept 2018 : double nécessité

- Création des pages professionnelles sur le site de l'UdL : accompagnement par des formations courtes sur l'heure du déjeuner. Un tutoriel sera rédigé. Les pages pro existent depuis 1 an.

- Le versement sur HAL des références bibliographiques et, éventuellement, des contenus, à des conditions fixées collectivement doit être impérativement fait dans la perspective de l'HCERES (accompagnement par des formations courtes sur l'heure de déjeuner)

- Avantages : visibilité x 3, gestion aisée des *curriculum vitae*, listes de publication grâce à une actualisation automatique, évaluation périodique de l'unité, création d'une collection IRHiS.

- IRHiS est labo pilote pour les Archives ouvertes.

- Gabriel Galvez-Béhar, Corinne Hélin et Christine Aubry sont les référents et vous accompagneront.

- Une notice plus détaillée expliquant l'importance des pages-pro et de HAL sera faite à l'intention des membres de l'IRHiS.

### **3/ BILAN À MI-PARCOURS DU CONTRAT QUINQUENNAL 2015-2019 ET PROJETS DU CONTRAT QUINQUENNAL 2020-2025 (OUVERTURE DE LA VAGUE E EN NOVEMBRE 2017)**

- Nous sommes dans la vague E : dépôt des dossiers des unités le 6 septembre 2018.

- Nous avons donc 10 mois pour nous préparer (rendu en juin 2018) : bilan 2015-2019 + quinquennal 2020-2025.

- Mise en route en septembre 2017 : définition du canevas du bilan, HAL+pages-pro, préparation du prochain quinquennal, calendrier de travail...

#### **4/ PERSPECTIVES RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2017-2018 (SEPTEMBRE-JUILLET)**

- Rappel : inscription dans au moins un axe est souhaitable (plusieurs axes possibles). Les demandes de financements des missions, activités scientifiques et de valorisation dépendent des axes, validées par le conseil de labo et contresignées par le directeur. 2 formulaires disponibles sur le site web de l'unité. Objectif : transparence, anticipation...

- En 2018, les demandes de financements ne seront plus au fil de l'eau. Il y aura des périodes de dépôt des demandes 3 fois dans l'année civile (janvier, avril, septembre). Les demandes seront présentées par les responsables d'axe devant le conseil de laboratoire.

- **Présentation des bilans et perspectives par les responsables**

- \* Axe 1 : 2 revues « Modes Pratiques » et en ligne « Apparences »

Atelier Axe 1 : *Recréer l'Histoire* organisé par Pierre-Henry Bas et Isabelle Paresys ; Séminaire ED en mai (3 journées)...

4 projets ont été soumis à l'AAP ICAVS II par des membres de l'IRHiS. Une première évaluation les a jugés correspondre au périmètre du CPER MAUVE. L'évaluation finale interviendra en septembre en fonction des corrections/améliorations demandées.

- \* Axe 2 : Séminaire doctoral *Apprentissage et création artistique : lieux, communautés, réseaux, transmission familiale* (11 décembre 2017 et 29 mai 2018) ; un JE le 9 mars 2018.

Des partenariats Lille-Gand-Louvain (projet LillArt de A.-M. Legaré), avec la Wallace Collection (P. Michel) ; des dépôts de projet (Hispanex et la bibliothèque de Madrid [A.-M. Legaré, S. Gras])... ; des appels à projet (Carte blanche de l'INHA...) ; des expositions

Les *rendez-vous de Cléo* : association IRHiS et Furet du Nord pour organiser un rendez-vous mensuel autour de la sortie d'un ouvrage d'histoire/histoire de l'art au caractère « grand public » en présence de son auteur (membre ou pas du laboratoire) et animé par des enseignants-chercheurs et ouverts aux étudiants/doctorants et à tous publics.

- \* Axe 3 : 3 thématiques – *continuum* sécurité-défense, mémoire patrimoine de la guerre, normes et transgression des normes –

Séminaire du master EGS

- \* Axe 4 : 2 thématiques – innovations institutionnelles, innovations techniques collective et individuelle

4-8 octobre, l'IRHiS sera présent aux Rendez-vous de l'Histoire à Blois.

- **Bilan des projets et appels à projets**

- pb1 : financement récurrent du labo diminue chaque année (20 % CNRS / 80 % Université). Recours aux financements extérieurs indispensables.

- pb 2 : de nombreux appels à projets, des besoins des chercheurs mal connus, d'où la mise en place d'une « Cellule projet » dirigée par Christine Aubry avec l'aide de Julie Lemoine. D'ores et déjà, un listing des différents appels à projets est envoyé à chacun. Est en cours de réflexion la construction d'une base de données recensant tous ces appels que le chercheur pourra consulter en fonction de ses besoins.

- Une ligne budgétaire « Nouveaux projets » vise à favoriser l'émergence de projets collectifs en vue de présenter des appels à projets (réunions préalables, nécessité de traduction des candidatures, etc.). Les membres permanents et associés peuvent en bénéficier. Ces demandes particulières sont soumises au conseil de laboratoire ou bien, en cas d'urgence, au bureau du laboratoire.

- Lancement des appels à projets I-Site en septembre (20 % pour SHS, 43 % pour la recherche) — inclusion dans le périmètre d'excellence.

- De janvier à juillet 2017 : 23 appels à projets = 12 en attente + 4 échecs + 7 réussites.

- **Point budgétaire.**

Voir annexe 2

**Membres de l'UMR 8529- Institut de Recherches Historiques du Septentrion  
Contrat quinquennal 2015-2019**

Ce document détermine le statut des membres permanents et associés de l'IRHiS – UMR 8529 (Institut de Recherches Historiques du Septentrion), ainsi que les conditions d'admission à ces statuts. Il précise en outre les droits et les devoirs de chacun.

**Membres permanents**

- Sont membres permanents :

- de droit, dans les disciplines propres à l'unité, les enseignants-chercheurs de l'Université Lille-SHS, les chercheurs CNRS, les personnels ITA/BIATSS ayant demandés officiellement leur rattachement à l'unité.
- les chercheurs sous contrat pour la durée du contrat.
- les chercheurs de l'Inrap, des Services régionaux de l'archéologie–DRAC ou tout autre chercheur sous contrat à durée indéterminée.
- les doctorants de l'IRHiS, régulièrement inscrits en thèse sous la direction d'un membre permanent de l'unité pendant la durée de leur thèse et jusqu'à leur soutenance. Des doctorants inscrits sous la direction d'un enseignant-chercheur de l'université de Lille mais rattachés à une autre unité peuvent demander, à titre exceptionnel, à être membres doctorants de l'IRHiS, sous réserve que cette affiliation soit unique.

- Les membres permanents ne peuvent être rattachés principalement à une autre unité.

- Les chercheurs permanents doivent indiquer leur appartenance au laboratoire. Ils sont inscrits sur la base de données Réséda-CNRS.

- Les membres permanents sont soumis aux droits et aux devoirs mentionnés dans le Règlement intérieur de l'unité dont celle de la signature des publications.

**Membres associés**

- Sont membres associés de droit pour la durée du quinquennal en cours :

- les docteurs ayant soutenu sous la direction d'un membre permanent de l'IRHiS, à l'issue de leur soutenance.
- Les anciens membres permanents de l'IRHiS ayant quitté leurs fonctions à l'Université de Lille-SHS.

- Le statut de membre associé est octroyé pour la durée du quinquennal en cours. Il peut être renouvelé.

- Peuvent être membres associés les chercheurs qui en auront formulé la demande auprès du directeur de l'unité. Ces demandes sont examinées par le Conseil de laboratoire. Elles comportent une lettre de motivation justifiant de l'insertion du chercheur dans au moins un axe du laboratoire, un *curriculum vitae* et une liste des publications scientifiques. La décision de la direction de l'unité est notifiée par un courrier.

- Un chercheur associé, dès l'instant qu'il n'est pas rattaché principalement à une autre unité, peut accéder au statut de membres permanents s'il en fait la demande auprès de la direction du laboratoire, au moins deux ans après son association à l'unité au vu de son investissement au sein du laboratoire. Cette demande est examinée par le Conseil de laboratoire. Elles comportent une lettre de motivation justifiant de l'insertion du chercheur dans au moins un axe du laboratoire, un *curriculum vitae* et une liste des publications scientifiques. La décision de la direction de l'unité est notifiée par un courrier.

- Le renouvellement doit faire l'objet d'une demande auprès de la direction de l'unité. Ces demandes sont examinées par le Conseil de laboratoire. Elles comportent une lettre de motivation, un *curriculum vitae* et une liste des publications scientifiques au cours des trois dernières années écoulées. La décision de la direction de l'unité est notifiée par un courrier.

- Les membres associés sont soumis aux droits et aux devoirs des membres permanents mentionnés dans le Règlement intérieur de l'unité.

- Les chercheurs associés peuvent se prévaloir de leur appartenance au laboratoire mais n'ont pas d'accès aux ressources financières de l'unité, sauf pour l'aide au titre des « nouveaux projets ». Ils ne sont pas automatiquement inscrits sur la base de données Réséda-CNRS.

NB : Dispositions pratiques — les membres déjà associés sont d'office reconduits dans leur statut jusqu'à la fin du quinquennal en cours. Les nouveaux membres associés bénéficient de ce statut jusqu'à la fin du quinquennal en cours.

## EXÉCUTION DU BUDGET AU 27 JUIN 2017

## Recettes

<b>Budget Ministère</b>	<b>76 503,00 €</b>
Subvention de base	76 503,00 €
<b>Budget CNRS</b>	<b>19 000,00 €</b>
Subvention d'État	19 000,00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>95 503,00 €</b>

## Dépenses

<b>Pôle commun</b>	<b>26 535,72 €</b>
Fonctionnement (affranchissement, copieur, téléphone, fournitures...)	6 993,24 €
Informatique (matériel, logiciels, server, hébergement, base...)	2 818,82 €
Documentations (livres, abonnements)	6 832,85 €
Imprimerie, Droit à l'image	324,83 €
Frais d'inscription, Adhésion	520,00 €
Manifestations	872,77 €
Frais de réception (traiteur, pauses-café...)	467,50 €
Missions (Membres et extérieurs)	8 395,53 €
Prestations extérieures (aide publications, colloque, traductions...)	- €
<i>Dotation aux amortissements</i>	2 129,00 €
<b>PROJETS</b>	<b>178,24 €</b>
Séminaires ED et MESHS (Frais de réception, de mission)	178,24 €
<b>Axes</b>	<b>11 724,25 €</b>
<i>Axe 1 – Cultures visuelles et matérielles (7000€)</i>	3 291,28 €
<i>Axe 2 – Arts et mémoires (7000€)</i>	3 633,44 €
<i>Axe 3 – Guerre, Sécurité, (Des)ordre(s) public(s) (7000€)</i>	2 522,48 €
<i>Axe 4 – Innovations (7000€)</i>	2 277,05 €
<i>Nouveaux projets (7000€)</i>	1 363,10 €
<b>Aide aux doctorants</b>	<b>9 845,46 €</b>
Aide à la mobilité	7 350,54 €
Soutenance de thèses	2 494,92 €
<b>Vacations</b>	<b>1 402,47 €</b>
Permanence Bibliothèque	1 402,47 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>49 686,14 €</b>
<b>Total Recettes - Total Dépenses</b>	<b>45 816,86 €</b>